

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2025 À 18H30*

Conseillers en exercice : **26**

Conseillers présents ou représentés : **19**

Pouvoirs : **1** Votants : **19** Suffrages exprimés : **20**

L'An deux mille vingt-cinq, **le 18 mars à 18 heures 30**, le Conseil syndical, légalement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni, au siège du syndicat à Bléré, sous la présidence de **M. Jacques PAOLETTI, Président**.

La séance a été publique.

Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher : MM. Laurent NEVEU – Jean-Claude OMONT

Absents excusés : Mmes Annie BÉCHON – Michèle PRIEUR – MM. Lionel CHANLEOUP (pouvoir à M. Laurent NEVEU) – Laurent DEPRICK

Communauté de communes Touraine Est Vallées : MM. Francis BOUTIN – Philippe DOUADY – Marc MIOT

Absents excusés : M. Janick ALARY

Tours Métropole Val de Loire : Mmes Maria LÉPINE – Nathalie SAVATON – MM. Christophe BOULANGER – Gilles DESCROIX (visioconférence) – Frédéric DAGORET – Jean-Claude DROUET

Absents excusés : Mmes Dominique BOULOZ – Betsabée HAAS – M. Christophe LOYAU-TULASNE

Communauté de Communes Val de Cher Controis : MM. Jean-Paul BERTRAND – Daniel CHARLUTEAU – Michel DUMONT-DAYOT – Jean-François MARINIER – Jacques PAOLETTI – Jean-Louis PETRUS – Jean-Jacques RABIER – Jean-Michel VALADE – Julien VERRIER

Absents excusés : M. Jean-François VERPEAUX

Secrétaire de séance : Mme Maria LÉPINE

Ordre du jour

0.	Désignation d'un(e) secrétaire de séance.....	2
1.	Vote du procès-verbal de la séance précédente.....	2
2.	Délibération 2025-008 : Compte de Gestion 2024.....	2
3.	Délibération 2025-009 : Compte administratif 2024.....	2
4.	Délibération 2025-010 : Affectation des résultats.....	5
5.	Délibération 2025-011 : Budget primitif 2025.....	6
6.	Délibération n° 2025-012 : Convention de partenariat 2025-2026 entre le Nouvel Espace du Cher, la Communauté de communes Val de Cher Controis et le Département de Loir-et-Cher.....	12
7.	Questions diverses.....	13

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Maria LÉPINE est désignée secrétaire de séance.

1. Vote du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical du 6 mars 2025 dont le compte rendu a été validé préalablement par M. Jean-Michel VALADE, secrétaire de séance.

2. Délibération 2025-008 : Compte de Gestion 2024

Le compte de gestion 2024, établi par Monsieur le payeur départemental fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 782 947,85 €
- un déficit d'investissement de 290 703,42€

Le compte de gestion de l'exercice 2024 présenté par le comptable est identique au compte administratif 2024.

Le Conseil syndical DÉCIDE D'ADOPTER, à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable de Loches pour l'exercice 2024.

3. Délibération 2025-009 : Compte administratif 2024

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le Président du Syndicat doit se retirer au moment du vote du compte administratif, mais peut présenter le Compte administratif et assister au débat.
- Le Conseil élit un Président de séance uniquement pour cette délibération, autre que le Président du Syndicat.
- *M. BOULANGER présente le compte administratif 2024.*

La présidence du conseil syndical est confiée à M. BOULANGER, 1^{er} Vice-président, pour le vote du compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 se présente de la manière suivante (les détails par article sont présentés dans le tableau du budget).

Section de fonctionnement :

Récapitulatif des recettes de fonctionnement : 1 677 295,29 €

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
013	Atténuation de charges	21 000.00 €	24 844.67 €
70	Produit des services du domaine et ventes	4 800.00 €	16 289.75 €
73	Impôts et taxes	6 460.00 €	4 874.00 €
731	Fiscalité locale	21 845.00 €	17 028.00 €
74	Dotations subventions et participations	1 026 295.53 €	963 292.15 €
75	Autres produits de gestion courante	35 010.00 €	41 323.25 €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 115 410.53 €	1 067 651.82 €
002	Excédents antérieurs reportés	574 054.47 €	574 054.47 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 840.00 €	35 589.00 €
TOTAL		1 735 305.00 €	1 677 295.29 €

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement : 894 347,44€

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	304 525.00 €	207 602.02 €
012	Charges de personnel	581 995.00 €	530 594.94 €
65	Charges de gestion courante	45 312.31 €	42 281.55 €
66	Charges financières	19 100.00 €	17 729.74 €
67	Charges exceptionnelles	292.69 €	292.69 €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		951 225.00 €	798 500.94 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 846.50 €	95 846.50 €
023	Virement à la section investissement	688 233.50 €	- €
TOTAL		1 735 305.00 €	894 347.44 €

Section d'investissement :

Récapitulatif des recettes d'investissement : 409 527,04 €

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
OFI-1068	Opérations financières (Affectation)	- €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA)	89 140.06 €	100 041.13 €
16	Emprunt	120 000.00 €	- €
OP 12	Travaux Ecluses	30 000.00 €	- €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	8 700.00 €	- €
OP 15	Travaux Barrages	7 500.00 €	- €
OP 16	Contrat Territorial	1 184 606.22 €	15 325.25 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	6 750.00 €	- €
OP 18	Aménagements pour la navigation	83 969.28 €	65 574.32 €
OP 19	Maisons éclusières	96 700.00 €	- €
OP 20	PrevizO	- €	- €
	Hors opération	- €	- €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 627 365.56 €	180 940.70 €
OFI-001	Excédent N-1	109 929.94 €	109 929.94 €
021	Virement de la section fonction.	688 233.50 €	- €
040	Amortissement des immobilisations	95 846.50 €	95 846.50 €
041	Opérations patrimoniales	39 809.50 €	22 809.90 €
TOTAL		2 561 185.00 €	409 527.04 €

Récapitulatif des dépenses d'investissement : 599 067,83€

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
16	Remboursement d'emprunts	56 860.00 €	56 782.34 €
OP 12	Travaux écluses	135 000.00 €	96 771.52 €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	24 500.00 €	- €
OP 15	Travaux barrages	40 300.00 €	14 178.03 €
OP 16	Contrat Territorial	1 897 480.00 €	284 562.34 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	10 000.00 €	2 098.80 €
OP 18	Aménagements pour la navigation	55 920.00 €	28 652.68 €
OP 19	Maisons éclusières	224 475.50 €	42 460.42 €
OP 20	PrevizO	- €	- €
	Hors opération	31 000.00 €	15 162.80 €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		2 475 535.50 €	540 668.93 €
OFI-001	Déficit d'investissement reporté		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 840.00 €	35 589.00 €
041	Opérations patrimoniales	39 809.50 €	22 809.90 €
TOTAL		2 561 185.00 €	599 067.83 €

Résultats de l'exercice 2024 :

L'exécution par section se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	894 347.44 €	1 103 240.82 €	208 893.38 €
	Section d'investissement	599 067.83 €	299 597.10 €	-299 470.73 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement		574 054.47 €	574 054.47 €
	Excédent antérieur reporté d'investissement		109 929.94 €	109 929.94 €
TOTAL (Réalisations + reports)	Section de fonctionnement	894 347.44 €	1 677 295.29 €	782 947.85 €
	Section d'investissement	599 067.83 €	409 527.04 €	-189 540.79 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	255 250.20 €	154 087.57 €	-101 162.63 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	894 347.44 €	1 677 295.29 €	782 947.85 €
	Section d'investissement	854 318.03 €	563 614.61 €	-290 703.42 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		1 748 665.47 €	2 240 909.90 €	492 244.43 €

Il est ainsi constaté :

Résultat 2024 section de fonctionnement : excédent de 208 893,38 €.

Résultat de clôture 2024 section de fonctionnement : **excédent de 782 947,85 €.**

Résultat 2024 section d'investissement : déficit de 299 470,73€.

Résultat cumulé d'investissement 2024 (intégrant l'excédent 2023) : déficit de 189 540,79€.

Résultat global d'investissement (intégrant le solde des restes à réaliser) : **déficit de 290 703,42€.**

Le Conseil syndical DÉCIDE D'ADOPTER, à l'unanimité des membres présents le compte administratif du Syndicat Nouvel espace du Cher pour l'exercice 2024.

4. Délibération 2025-010 : Affectation des résultats

M. PAOLETTI donne la parole à M. BOULANGER pour la présentation de l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Le compte administratif de l'exercice 2024 pour le Syndicat Nouvel Espace du Cher fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 189 540,79€,
- un besoin de financement de 290 703,42€, compte-tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- un excédent de fonctionnement de 782 497,85€, duquel doit être déduit l'affectation, soit un excédent de fonctionnement de 492 244,43€ à affecter au budget 2025.

Cela peut être présenté sous la forme du tableau suivant :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	208 893.38 €
B- Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif	574 054.47 €
C- Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	782 947.85 €
D- Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-189 540.79 €
R 001 (excédent de financement)	
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	-101 162.63 €
RAR dépenses	255 250.20 €
RAR recettes	154 087.57 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT F (= D+E)	-290 703.42 €
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	290 703.42 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	492 244.43 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Président propose au Conseil Syndical d'affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- **Compte 001 – déficit reporté - dépenses d'investissement : 189 540,79€,**
- **Compte 002 – excédent reporté - recettes de fonctionnement : 492 244,43€**
- **Compte 1068 – affectation - recettes d'investissement : 290 703,42€**

Le Conseil syndical ACCEPTE l'affectation des résultats à intégrer dans le budget primitif 2025, à l'unanimité des membres présents.

5. Délibération 2025-011 : Budget primitif 2025

M. PAOLETTI donne la parole à M. BOULANGER pour la présentation du budget primitif 2025.

Le budget du Nouvel Espace du Cher est voté par nature. La proposition de budget pour 2025 est la suivante :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 886 704,43€.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	304 525.00 €	207 602.02 €	479 120.00 €
012	Charges de personnel	581 995.00 €	530 594.94 €	636 450.00 €
65	Charges de gestion courante	45 312.31 €	42 281.55 €	41 710.00 €
66	Charges financières	19 100.00 €	17 729.74 €	20 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	292.69 €	292.69 €	2 000.00 €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		951 225.00 €	798 500.94 €	1 179 380.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 846.50 €	95 846.50 €	200 000.00 €
023	Virement à la section investissement	688 233.50 €	- €	507 324.43 €
TOTAL		1 735 305.00 €	894 347.44 €	1 886 704.43 €

Les dépenses de fournitures générales (articles 60) sont essentiellement liées au fonctionnement général et moyens techniques généraux.

Les dépenses d'entretien et de maintenance (articles 61) concernent les moyens techniques et l'entretien des ouvrages et des berges.

- Les redevances de crédit-bail et locations de matériel (61221) comprennent la location de 3 véhicules.
- Locations immobilières (6132) : local technique de Francueil
- Locations mobilières (6135) : il s'agit de la location de matériel notamment pour les interventions sur le domaine public fluvial.
- Entretien de bâtiments (615228) : la remise en état des maisons éclusières est inscrite en section d'investissement. Il s'agit ici des travaux d'entretien : plomberie, électricité, vidange de fosses septiques, etc.
- Entretien de voies et réseaux (615232) : cet article comprend les interventions d'entreprises pour les travaux sur berges et d'entretien des ouvrages et organes de manœuvres (maçonnerie, électricité, graissage...).

Les dépenses de frais divers, honoraires, taxes et remboursements (articles 62 et 63) augmentent.

- Honoraires (6228) : réalisation du document unique avec l'appui du Centre De Gestion et accompagnement pour la prospective budgétaire
- Divers (6238) : frais de communication pour le contrat territorial, les maisons éclusières
- Annonces et insertion (6231), Fêtes et cérémonies (6232) et Publications (6237) : l'augmentation s'explique par le déploiement de la démarche pour la revalorisation des maisons éclusières ; on y retrouve notamment les frais de graphisme, d'impression, de conférenciers et d'intervenants pour les évènements.

Concernant le **remboursement de frais à nos membres** (article 62875) :

- Communauté de communes Bléré Val de Cher Autour de Chenonceaux (CCBVC) : ce remboursement comprend la convention relative à la mutualisation (dématérialisation des actes et règlement général sur la protection des données (RGPD) et la mise à disposition de locaux.
- Tours métropole - Val de Loire : ce remboursement comprend les frais liés à l'arrachage mécanique des jussies et à l'entretien de la rivière de contournement de l'île Balzac.

012 - Charges de personnel

Le chapitre 012 augmente par rapport à 2024 avec :

- 2,5 ETP pour le pôle Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- 7,6 ETP pour le pôle domaine public fluvial dont 1,6 dédié aux maisons éclusières

- L'application des dispositions réglementaires (revalorisation du point d'indice, augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL de 4 points, etc.) et du déroulement de carrière, impliquant une revalorisation des rémunérations.

L'article 6218 concerne la mise à disposition de l'agent en mi-temps - administratif pour le contrat territorial de CC AC-BVC au NEC.

65 - Charges de gestion courante

Il s'agit essentiellement des indemnités et cotisations des élus. Une somme forfaitaire a pour l'instant été prévue pour les frais de missions.

66 - Charges financières

Ce poste prévoit les intérêts d'emprunts et une enveloppe pour les intérêts du crédit de trésorerie.

042 - Dotations aux amortissements

Le chapitre est stable. La même somme est inscrite en recettes d'investissement.

1.2. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	21 000.00 €	24 844.67 €	36 000.00 €
70	Produit des services du domaine et ventes	4 800.00 €	16 289.75 €	30 500.00 €
73	Impôts et taxes	6 460.00 €	4 874.00 €	- €
731	Fiscalité locale	21 845.00 €	17 028.00 €	- €
74	Dotations subventions et participations	1 026 295.53 €	963 292.15 €	1 160 220.00 €
75	Autres produits de gestion courante	35 010.00 €	41 323.25 €	46 500.00 €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 115 410.53 €	1 067 651.82 €	1 273 220.00 €
002	Excédents antérieurs reportés	574 054.47 €	574 054.47 €	492 244.43 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 840.00 €	35 589.00 €	121 240.00 €
TOTAL		1 735 305.00 €	1 677 295.29 €	1 886 704.43 €

013 - Atténuation de charges

Il s'agit des indemnités journalières pour les agents en arrêts maladie.

70 - Produit des services du domaine et ventes

Il s'agit des baux de pêche et chasse, des remboursements de charges par les occupants des maisons éclusières et des redevances liées aux autorisations d'occupation temporaire (AOT) conformément à la grille tarifaire du NEC dans le cadre du transfert de gestion du domaine public fluvial (DPF) du Cher.

74 - Dotations subventions et participations

Le montant des participations représente la part la plus importante en recette réelle de fonctionnement. Les participations intègrent la contribution complémentaire de l'adhésion de TMVL à la compétence optionnelle. Les subventions attendues pour le contrat territorial augmentent légèrement par rapport à 2024. Des subventions sont attendues pour le projet maisons éclusières.

75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit des loyers des maisons éclusières.

042 - Opération d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des subventions amortissables sur la même durée que les travaux correspondants et qui viennent atténuer le montant de l'amortissement en dépenses de fonctionnement (777). Les travaux en régie sont valorisés au 722.

002 - L'Excédent antérieur reportés

Il est inférieur à celui de 2024 en raison du besoin d'affectation pour la section d'investissement.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Présentation générale

Dans cette section on distinguera :

- Les opérations financières : excédents, déficits, FCTVA, emprunt et remboursement ;
- Les opérations d'ordre : virement issu de la section de fonctionnement, amortissements ... ;
- Les actions qualifiées d'opération - l'action est subventionnée et/ou étalée dans le temps ;
- Les actions "hors opération".

Pour les opérations financières et d'ordre :

- OFI - 001 : Le déficit reporté s'élève à **189 540,79€**.
- OFI - 1068 : Affectation d'un montant de **290 703,42€**.
- 021 - Virement de la section de fonctionnement : **507 324,43€**
- 10222 : Le FCTVA est plus faible : **59 650,00€** (le NEC récupère la TVA en N+1).
- 040 : Les amortissements des immobilisations augmentent et s'élèvent à **200 000,00€** en recettes et à **121 240,00€** en dépenses.
- 1641 : Le budget prévoit le recours à l'emprunt pour un montant de **476 000,00€**.

2.2. Dépenses d'investissement

LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 808 237,69€.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	BP 2025
16	Remboursement d'emprunts	56 860.00 €	56 782.34 €	60 797.91 €
OP 12	Travaux écluses	135 000.00 €	96 771.52 €	17 860.06 €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	24 500.00 €	- €	7 346.40 €
OP 15	Travaux barrages	40 300.00 €	14 178.03 €	44 000.00 €
OP 16	Contrat Territorial	1 897 480.00 €	284 562.34 €	1 996 188.00 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	10 000.00 €	2 098.80 €	10 000.00 €
OP 18	Aménagements pour la navigation	55 920.00 €	28 652.68 €	21 966.72 €
OP 19	Maisons éclusières	224 475.50 €	42 460.42 €	231 675.01 €
OP 20	PrevizO	- €	- €	26 000.00 €
	Hors opération	31 000.00 €	15 162.80 €	13 810.80 €
SOUS-TOTAL dépenses réelles		2 475 535.50 €	540 668.93 €	2 429 644.90 €
OFI-001	Déficit d'investissement reporté			189 540.79 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 840.00 €	35 589.00 €	121 240.00 €
041	Opérations patrimoniales	39 809.50 €	22 809.90 €	67 812.00 €
TOTAL		2 561 185.00 €	599 067.83 €	2 808 237.69 €

2.3. Recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	BP 2025
OFI-1068	Opérations financières (Affectation)	- €	- €	290 703.42 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA)	89 140.06 €	100 041.13 €	59 650.00 €
16	Emprunt	120 000.00 €	- €	408 188.00 €
OP 12	Travaux Ecluses	30 000.00 €	- €	15 000.00 €
OP 14	Amélioration du transport sédimentaire (Tours)	8 700.00 €	- €	3 061.00 €
OP 15	Travaux Barrages	7 500.00 €	- €	15 000.00 €
OP 16	Contrat Territorial	1 184 606.22 €	15 325.25 €	1 107 700.00 €
OP 17	Restauration du Cher (Jussie) - Département 41	6 750.00 €	- €	2 000.00 €
OP 18	Aménagements pour la navigation	83 969.28 €	65 574.32 €	57 758.84 €
OP 19	Maisons éclusières	96 700.00 €	- €	63 240.00 €
OP 20	PrevizO	- €	- €	10 800.00 €
	Hors opération	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL recettes réelles		1 627 365.56 €	180 940.70 €	2 033 101.26 €
OFI-001	Excédent N-1	109 929.94 €	109 929.94 €	- €
021	Virement de la section fonction.	688 233.50 €	- €	507 324.43 €
040	Amortissement des immobilisations	95 846.50 €	95 846.50 €	200 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	39 809.50 €	22 809.90 €	67 812.00 €
TOTAL		2 561 185.00 €	409 527.04 €	2 808 237.69 €

2.4. Précisions par opération

Opération 12 - Travaux écluses

En dépenses, le reste à réaliser correspond aux travaux de finalisation de la maçonnerie de l'écluse de Civray-de-Touraine et des portes d'écluse de Larçay.

Le département 37 apporte une aide financière pour les travaux de réhabilitation du patrimoine fluvial.

M. BOULANGER indique qu'il a été décidé de reporter les travaux de Nitray en 2026.

Opération 14 - Amélioration du transport sédimentaire (Tours)

En dépenses, le reste à réaliser correspond à la phase 2 de l'étude portée par le NEC pour améliorer le transit sédimentaire en amont du barrage de Balzac (réalisation Université de Tours dans le cadre d'une convention financière de partenariat).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte un soutien financier pour l'étude.

M. BOULANGER précise que les études sur le transport sédimentaire reprendront après l'achèvement des travaux de la passerelle de Rochepinard ; ces travaux perturbant les suivis du transit sédimentaire.

Opération 15 - Travaux barrages

En dépenses, le reste à réaliser correspond aux travaux de réfection de la maçonnerie des barrages de Montrichard et Bourré. Il est proposé 30 000 € de nouveaux crédits pour la réparation des barrages ; le reste étant en fonctionnement.

Le département 37 apporte une aide financière pour les travaux de réhabilitation du patrimoine fluvial.

Opération 16 - Contrat Territorial

Conformément à la 2ème phase de contrat (2023-2025), les actions prévues sont les suivantes :

- Restauration de la continuité du site Ballan-Miré / St Genouph
- Restauration du Petit Cher à Joué-lès-Tours
- Passage du plan d'actions identifié à un programme opérationnel pour les cours d'eau : Sénelles, Chézelles, Trainee-Feuilles
- Finalisation de l'étude zones humides (partie 41)
- Plantations de haies / zones tampons humides artificielles sur Châteaueux (maîtrise d'ouvrage : CC Val de Cher Controis
- Préparation du futur accord territorial avec le bilan de 6 années passées

Il est également prévu des crédits pour la réparation de la rivière de contournement de Civray.

M. PAOLETTI indique que l'Agence de l'eau a demandé de hiérarchiser les projets à financer en raison d'un budget limité, entraînant une réduction des subventions.

Il a été décidé de prioriser les projets comme suit : 1. Ballan-Miré/StGenouph, 2. Zones tampons de Châteaueux, 3. Restauration du Petit Cher.

Opération 17 – Arrachage des jussies (hors action mécanique Indre-et-Loire)

Le département 41 apporte une aide financière pour ces opérations mais celle-ci diminue.

Opération 18 - Aménagements pour la navigation

Il est proposé de nouveaux crédits pour la réalisation d'une étude sur l'itinérance canoë-kayak pour un topo-guide à l'échelle de l'axe Cher jusqu'à la confluence avec la Loire.

Opération 19 – Maisons éclusières

En 2025, Les dépenses proposées, conformément à la stratégie de valorisation des maisons éclusières, se décomposent ainsi :

- Schéma directeur & charte d'occupation
- Campagne de travaux d'urgence
- Maison du projet à Nitray
- Parcours sonores (Nitray & Vineuil) et Journées Européennes du Patrimoine
- Exposition itinérante et projet éditorial
- Signalétique et aménagements paysagers

Opération 20 - PrevizO

Il s'agit de sondes d'instrumentation (hauteur d'eau, température, oxygène) dans le cadre du projet PrevizO porté par la Région Centre-Val de Loire.

3. PROSPECTIVE BUDGETAIRE

La prospective budgétaire présentée en commission générale le 6 mars dernier a montré les capacités du NEC à porter des investissements. Le travail de distinction entre les dépenses GEMA et celles sortant de la compétence obligatoire (le hors GEMA) permettra de transmettre aux membres une information précise sur l'utilisation des contributions.

Les perspectives de dépenses sur le domaine public fluvial nécessitent de consolider les partenariats et de diversifier les sources de financement, de travailler sur un modèle économique intégrant les nouvelles redevances. Cette prospective budgétaire nous éclaire également sur la nécessité d'ajuster nos dépenses aux

niveaux de contributions possiblement différenciées pour la compétence optionnelle. La piste de contributions d'investissement est également évoquée.

Concernant la programmation des actions GEMA, il conviendra de bâtir un accord territorial avec les partenaires techniques et financier dès 2025.

M. PAOLETTI explique que la question du financement du Grand cycle de l'eau se pose, car l'Agence de l'Eau dispose de moins de ressources.

Le Conseil syndical DÉCIDE DE VOTER, à l'unanimité des membres présents, le budget pour l'exercice 2025

6. Délibération n° 2025-012 : Convention de partenariat 2025-2026 entre le Nouvel Espace du Cher, la Communauté de communes Val de Cher Controis et le Département de Loir-et-Cher

Le Nouvel Espace du Cher porte un projet de valorisation des 15 maisons éclusières qui bordent la rivière dans les départements d'Indre-et-Loire (37) et Loir-et-Cher (41). En prenant appui sur cette collection de maisons comme piliers de développement local, culturel et touristique, le syndicat de rivière souhaite créer un « Parcours culturel du Cher » de 80 km jalonné par des haltes fluvestres tous les 5 km aux abords des maisons éclusières.

Ce projet intercommunautaire et interdépartemental est animé par le NEC en co-production avec les 4 EPCI qui composent le syndicat. Il se déploiera chaque année sur deux sites dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher. Il s'agit ainsi d'un projet au long cours qui, à terme, permettra de créer des destinations et nouvelles "centralités" sur l'itinéraire des maisons éclusières et de Cœur de France à vélo. A terme, l'objectif est d'inscrire le « Parcours culturel du Cher » dans la programmation de Bourges 2028.

Les sites choisis en 2025 :

- En Loir-et-Cher : autour de la maison éclusière de Vineuil à Monthou-sur-Cher en Loir-et-Cher (entre Bourré, Monthou-sur-Cher, Angé, Thésée et Pouillé), les sites archéologiques de Tasciaca (Thésée, Pouillé) et le site éclusier des Mazelles (Thésée)
- En Indre-et-Loire : autour de la maison éclusière de Nitray à Athée-sur-Cher (entre Athée-sur-Cher, Saint-Martin-le-Beau, Dierre, La Croix et Bléré).

Ce projet a été inscrit par les Communautés de communes Val-de-Cher-Controis et Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher dans leurs saisons culturelles respectives et notamment leurs Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT).

En Loir-et-Cher, trois actions emblématiques seront portées simultanément et conjointement par le Nouvel Espace du Cher, la Communauté de communes Val de Cher Controis et le département :

En 2025 : La création d'une installation artistique/parcours sonore aux abords du site éclusier de Vineuil (le Projet ; objet de la proposition de convention)

- Commande artistique : Création d'une œuvre sonore et parcours aux abords du site éclusier de Vineuil
- Événement « Autour de l'écluse » : Inauguration du parcours sonore à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine
- Projet Education Artistique et action Culturelle (EAC) : appropriation des mats avec les écoles et autres structures du territoire (année scolaire 2025-2026)

En 2026, les projets pré-identifiés sont les suivants (ils feront l'objet d'un avenant à la convention) :

- L'animation du projet participatif « Mémoire et Patrimoines en Vallée du Cher »
 - Un projet d'EAC en direction du milieu scolaire sur la thématique mémorielle
 - Création/dispositif sonore à partir de la collecte de mémoire
 - Exposition en plein air des 50 ans de l'acquisition du site archéologique des Mazelles
- L'aménagement d'une boucle vélo entre Bourré, Monthou-sur-Cher, Angé, Thésée et Pouillé pour raccrocher la rive droite du Cher (et les trois sites-clés précités) à l'itinéraire Cœur de France à vélo
- La mise en récit des chantiers de Vineuil et Tasciaca

Synthèse des dépenses prévisionnelles pour les projets 2025 :

Commande artistique	25 000 €
Evènement "Autour de l'écluse"	7 000 €
Communication/diffusion	2 000 €
Total dépenses € TTC	34 000 €

Le financement du projet serait assuré par les 3 parties avec le soutien de la DRAC (via le NEC) et de la Région via le PACT V2C, à l'exception de la proposition communautaire ECLATS DE LIRE, portée et financée par la Communauté communes V2C avec le support attendu du dispositif régional Culture à partager :

NEC	9 500 €	28%
V2C (contribution communautaire)	6 000 €	37%
V2C (contribution communautaire via le PACT régional)	3 000 €	
V2C (contribution communautaire via Eclats de lire – Culture à partager)	3 500 €	
CD41	5 000 €	15%
DRAC (en cours d'obtention)	7 000 €	21%
Total recettes €	34 000 €	100%

Pour établir les modalités de ce partenariat, il est proposé la convention jointe en annexe.

Le Conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER les termes de la convention de partenariat ;**
- **D'INSCRIRE les crédits au budget ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou en son absence, ou tout Vice-Président, à signer la convention jointe à la présente délibération, tous les actes administratifs, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

7. Questions diverses

M. PAOLETTI souligne que le contexte financier du Contrat Territorial nous amène à nous questionner sur les actions que nous pourrions mener dans les années à venir.

- **Ballan-Miré / Grand Moulin :**

Le déversoir constitue un obstacle à la continuité écologique. Des équipements de franchissement ont été mis en place pour préserver les barrages à aiguilles.

- **Végétation :**

Mme MOSNIER met en avant le travail accompli par l'équipe technique, notamment le traitement de la végétation, illustré par une cartographie détaillant les interventions et actions effectuées. L'équipe a bien pris en main la tablette sur le terrain ce qui permet un suivi et une programmation des interventions.

- **Rivière de contournement de Civray :**

La marche à suivre pour remédier à l'effondrement des berges de la rivière a été discuté en réunion avec les partenaires (EP Loire, Office Français de la Biodiversité... le Département). Le NEC met tout en œuvre pour assurer les travaux avant la fin du mois de mai. Le travail sur le cahier des charges est en cours. Le barrage ne pourra être remonté sans cette intervention car lorsqu'il est monté, les vitesses dans la rivière de contournement augmente ce qui pourrait accentuer l'érosion.

Il est rappelé que l'aménagement - conformément au cahier des charges - ne prévoyait pas d'enrochement entre les seuils ce qui explique cette fragilité. La garantie décennale ne peut s'appliquer. La signature d'un bail emphytéotique avec le Département confère au NEC la responsabilité de l'entretien et des grosses réparations. Un soutien financier du département sera tout de même demandé.

Autres érosions

Les conditions hydrologiques de 2024 ont fait d'autres dégâts, comme à Seigy où les berges du Cher se sont fortement érodées à proximité de la route D17. Le NEC doit aussi se pencher sur ce dossier.

- **Maisons éclusières :**

Les CAUEs ont restitué leur étude : diagnostic architectural des maisons et diagnostic paysager à l'échelle de l'axe. Le schéma directeur est en cours de réalisation.

Dans le même temps, des travaux en régie ont été réalisés autour des maisons :

- Remplacement de la clôture à Civray par des ganivelles, ce qui permet de mieux voir la maison ;
- Fabrication de chicanes avec des aiguilles de barrages aux Maselles.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 19H51.

Le Président,
Jacques PAOLETTI




La secrétaire de séance,
Maria LÉPINE

